

224C0687
FR0000124141-FS0330

17 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2024, la société anonyme Amundi¹ (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 36 231 965 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi Asset Management	23 550 723	3,24
Amundi Austria GmbH	73 820	0,01
Amundi Deutschland GmbH	55 365	0,01
Amundi Hong-Kong Ltd	181 694	0,03
Amundi Iberia SGIIC, SA	16 033	ns
Amundi Ireland Limited	3 433 004	0,47
Amundi Japan Ltd	4 271	ns
Amundi SGR SpA	2 916 354	0,40
Amundi Singapore Ltd	55 168	0,01
Amundi Taiwan Limited	80 000	0,01
BFT Investment Managers	343 147	0,05
CPR AM	1 810 532	0,25
KBI Global Investors Ltd	948 378	0,13
Sabadell Asset Management S.A. S.G.I.I.C. S.U.	259 566	0,04
Societe Generale Gestion	2 503 910	0,34
Total Amundi	36 231 965	4,99

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole, dont elle agit en toute indépendance dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 726 148 514 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.